

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 17 avril 2023 à 14h30

Délibérations de : 1 à 11
Présents : 16
Pouvoirs : 4
Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Catherine FARRENQ, Baya ALGAY, Marie-Claude FAURE, Viviane DUPUY, Flavie ROUANET, Claudine HAUSER, Angéline BLANC, Jeanine CAYSSEL, Madame Nadezda BONNIEU, Geneviève AMEN.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Vincent COLOM, Rinaldo PUGLISI, Daniel LACOMBE, Christian NOCAUDIE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Monsieur Christophe SENTOLL à Madame Catherine FARRENQ,
Madame Alexia CAILLOUX, à Monsieur Rinaldo PUGLISI,
Monsieur Serge SERIEYS, à Monsieur Xavier BORIES,
Madame Janine BARENS, à Monsieur Pascal BUGIS.

Etaient excusés

Monsieur Stéphane AYMARD,
Monsieur Bernard AUDOURENC.

Était absent :

Monsieur Siegfried FRANZ.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Monsieur GEFFRAY, représentant M le Préfet
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise
Madame Marielle PERRON, Commissaire aux comptes SEMAPHORES

REÇU EN PREFECTURE

le 26/04/2023

Application agréée E-legalite.com

3. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT - PRESENTATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions de la comptabilité commerciale des Offices Publics de l'Habitat, Monsieur le Président présente pour approbation du Conseil d'Administration les comptes 2022 certifiés par le commissaire aux comptes.

Le Directeur général présente les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et le rapport de gestion.

Le total du bilan s'élève à 59 884 474,36 euros et le résultat de l'exercice est excédentaire de 715 358.49 euros.

Le Président propose aux administrateurs d'entendre lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes, il est demandé au Conseil d'administration d'une part d'approuver les comptes présentés composés du bilan, du compte de résultat, de l'annexe littéraire ainsi que les états réglementaires (Annexe V) et d'autre part d'affecter le résultat de la façon suivante :

- À hauteur de 115 744,19 euros au compte 106851 « Réserves sur cessions immobilières – Activités relevant du service d'intérêt économique général depuis 2021 » pour les ventes immobilières réalisées sur l'exercice 2022.
- À hauteur de 596 367,56 euros au compte 110118 « Report à nouveau - Activités relevant du service d'Intérêt Général depuis 2021- Hors activité OFS », destiné à alimenter le compte « excédents d'exploitations affectés à l'investissement – Activités relevant du service d'Intérêt Général depuis 2021 ».
- À hauteur de 3 246,74 euros au compte 11012 « Report à nouveau - Activités ne relevant pas du service d'Intérêt Général depuis 2021 ».

Il est demandé également de donner quitus au Directeur Général sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2022.

Le président soumet ces dispositions au vote des membres du Conseil.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents ou représentés approuvent les comptes et adopte l'affectation du résultat suivant la façon présentée.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 17 avril 2023.

Le Président,
Pascal BUGIS

